

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 21 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Maisoncelles-du-Maine le vingt-huit septembre deux mil vingt et un à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Révision tarifs cimetièrre année 2022
- 2 - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- 3 - Dossier terrain à lotir
- 4 - Compte-rendu de la commission communication
- 5 - Compte-rendu de la commission des associations
- 6 - Compte-rendu de la commission des bâtiments

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etait absent excusé : M. Gabriel DRONY,

Etaient absents excusés : M. François BERSON, Mme Lauriane CAUCHON,

Secrétaire de séance : Mme Laurence COLLET

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 30 AOÛT 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1 - RÉVISION TARIFS CIMETIERE ANNÉE 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal pour l'année 2022 comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2022, le prix pour une concession de caverne de 1m² est de 75€ pour 30 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2022, le prix pour une concession traditionnelle de 2m² est de 132€ pour 30 ans

2 - ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régleme la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) et que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimés.

En M57, les principes comptables sont plus modernes et le référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Les évolutions sont notamment une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion des crédits et la fixation d'un nouveau mode de gestion des amortissements et immobilisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
 - Communal
 - Lotissement

3 - DOSSIER TERRAIN A LOTIR

Une offre d'achat est parvenue à l'organisme SAFTI pour l'achat des deux parcelles pour un montant de 33 000.00€.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition de 33 000.00 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire de la parcelle section A n°273 d'une contenance de 4000m² depuis le 17 septembre 2021. Par la suite, il a contacté la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin de préparer la rédaction du dossier de consultation des maîtres d'œuvre pour la mise en place de la viabilisation du futur lotissement. Il a également rencontré, toujours dans l'optique du futur lotissement, un membre de Territoire d'Energie afin de prévoir les installations électriques, les infrastructures de communication électronique et l'enfouissement des réseaux jusqu'au futur lotissement. Territoire d'Energie précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	69 500,00 €	52 125,00 €	3 475,00 €	20 850,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	17 820,00 €	3 564,00 €	891,00 €	15 147,00 €
3 -Eclairage public (HT)	17 500,00 €	4 375,00 €	875,00 €	14 000,00 €
TOTAL GENERAL	104 820,00 €	60 064,00 €	5 241,00 €	49 997,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2022.
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

Enfin, le dossier pour la demande d'aide D'EPFL est toujours en cours.

4 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Lors de la réunion de conseil de 17 février 2021, les membres ont donné un avis favorable pour l'adhésion via la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à l'application intra-muros.

Le coût de cette application s'élèverait à 10€/mois pour un contrat de trois ans.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'application IntraMuros par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour un montant de 10€/mois pour un contrat de trois ans
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Les membres de la commission ont reçu une formation lors de leur réunion.

5 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES ASSOCIATIONS

La commission des Associations s'est réunie le 4 septembre. Il a été évoqué trois sujets :

- Redynamiser la vie associative de la commune : rencontre avec les présidents des associations prévu le mercredi 29 septembre
- Créer du lien et échanger avec les jeunes de la commune
- Mise en place d'une journée citoyenneté le samedi 7 mai 2022 afin de créer du lien entre les habitants tout en intégrant un projet d'utilité publique.

Le conseil retient donc la date du 7 mai 2022 pour organiser une journée citoyenne dont les modalités seront clairement établies début 2022.

6 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS

La commission s'est réunie pour effectuer un tour d'horizon sur l'état des toitures des bâtiments communaux :

- Démoussage des toitures des écoles (en attente de devis)
- Toiture de l'église : manque quelques ardoises (en attente de devis)
- Des grosses pierres ont été retrouvées sur la toiture de la salle polyvalente.

Autre sujet abordé par la commission : les décorations de Noël

- En attente de devis pour l'achat de guirlande sur le parvis de l'église et d'un spot sur la façade

Enfin, Philippe PLU informe la démolition des anciens vestiaires faite courant semaine 39.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Location d'une mini-pelle

Monsieur le Maire informe de la location d'une mini pelle pour effectuer différents petits travaux (tranchée rue du Maine, passage gaine terrain de foot, tranchée près du plan d'eau).

2 - Convention mise à disposition de matériels de désherbage

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez met à disposition des communes du matériel de désherbage, avec ou sans personnel, notamment dans le cadre du 4^{ème} Contrat

Régional de Bassin Versants 2018-2021. La commune doit en faire la demande et après acceptation des règles fixées dans la convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent cette convention de mise à disposition de matériels de désherbage et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

3 - Lettre des élèves CP/CE1/CE2

Monsieur le Maire remercie les élèves de la classe CP/CE1/CE2 et de son enseignante de leur courrier pour remercier la commune de l'achat de matériels numériques pour la classe.

4 - Travaux route d'Entrammes

Monsieur le Maire informe que des travaux du syndicat d'électrification auront lieu aux lieux-dit Bel Air, Sauloup et les Quatre-vents dans les mois qui viennent.

5 - Fibre optique

Les travaux concernant l'installation de la fibre optique ont lieu actuellement sur toute la commune. Cependant, nous ne pouvons pas dire exactement quand elle sera installée chez les particuliers (fin 2022/début 2023).

6 - Fouilles archéologiques

Monsieur le Maire informe que des fouilles archéologiques ont lieu sur le site retenu pour l'extension de la carrière avant que cette dernière ne lance une enquête publique pour une autorisation d'exploiter.

7 - Entreprise SÉCHÉ

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Séché viendra sur la commune pour retirer des plaques ou ardoises fibrociment en stock sur la commune.

8 - Convention M53 Astronomie - Mayenne Nature Environnement - LPO

Monsieur le Maire a rencontré Olivier DUVAL, représentant de l'association LPO et MNE afin de parler des futures actions menées pour l'année 2022 suite à la convention signée le 26 avril 2018 avec la commune. (animations scolaires sur le thème des oiseaux et des chauves-souris, installation de nichoirs).

9 - Conseil d'école

La prochaine réunion du conseil d'école aura lieu le mardi 9 novembre à 19h à Maisoncelles-du-Maine.

Séance levée à 22h00.